



23 rue Pasteur 77510 REBAIS
Tél. 01.64.04.51.37-Fax. 01.64.20.92.21
E-mail. accueil@s2e77.fr

Envoyé en préfecture le 20/06/2023
Reçu en préfecture le 20/06/2023
Publié le 21/06/2023
ID : 077-200087021-20230620-2023_DCS_026-DE

Délibération N° 2023-026
Date de convocation : 05 juin 2023
Nombre de délégués en exercice : 132
Nombre de délégués présents : 84
Nombre de suffrages : 83

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

OBJET : N° 2023 -026 APPROBATION PV SEANCE DU LUNDI 20 FEVRIER 2023 – CERNEUX

L'an deux mil vingt-trois le douze juin, à dix-huit heures trente, le Comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle polyvalente de la commune de Saint Denis les Rebaix, sous la Présidence de Mme Claire CRAPART, Présidente,

Présents : Communauté de Communes des deux Morin :

BEAUJEAN Serge, titulaire – BERTHOMIER Gérard, titulaire – BESSIERE Maryvonne, titulaire - BONTOUR Thierry, titulaire – BUTET Gérard, titulaire – CASSAGNE Philippe, titulaire – CHAMPENOIS Christian, titulaire – CHERON Emmanuel, titulaire - CLAY Déborah, titulaire – DE VESTELE Philippe, titulaire – EUGENE Jean-Baptiste, titulaire – FRISSON Thierry, titulaire – GILBIN Catherine, titulaire – GRENET-LAFFONT Denis, titulaire – GUIGNIER Marie-France, titulaire – LE CORRE Raymond, titulaire – LEGRAND Michel, titulaire – LEGROS Lionel, titulaire – LUQUOT Gil, titulaire – OUVRE Michel, titulaire – PAIX Josiane, titulaire – PEIGNOT Pierre, titulaire – PHILIPPE Jean-Marie, titulaire – PRON Philippe, titulaire – THIEBLEMONT Gilles, titulaire – THOMINET Nicolas, titulaire - BROSSARD Daniel, suppléant – GOBINOT José, suppléant - HOUE Nicolas, suppléant – LEMAIRE Alain, suppléante – LUQUOT Cécile, suppléante – PROFIT Corinne, suppléante - ROUSSEAU Michael, suppléant –

Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie :

BRODARD Yves, titulaire – DOMARD Muriel, titulaire – DUBECQ Dominique, titulaire – GUILLETTE Christine, titulaire – HIERNARD Thierry, titulaire – HUBERT Joël, titulaire – VAN LANDEGHEM Jean-Marie, titulaire – AGGOUN Omar, suppléant – BERTHEAU Florence, suppléante – BOUCHASSON Dominique, suppléant –

Communauté de Communes du Provinois :

BLANCHARD Flavien, titulaire - BONTOUR Alain, titulaire – BOULET Christine, titulaire - BOULLOT Alain, titulaire – CAUMARTIN Pierre, titulaire – CHARPENTIER Cécile, titulaire – CRAPART Claire, titulaire – de BISSCHOP Bertrand, titulaire - FABRE Dominique, titulaire – LEBAT Patrick, titulaire - MAZZUCHELLI Olivier, titulaire – NAVARETTE Antonio, titulaire – PELLICIARI Bruno, titulaire – PERNEL Fabien, titulaire – CARVALHO Sandra, suppléante - GRYMONPREZ Jean, suppléant – WALLE François, suppléant –

Communauté de Communes du Bassée Montois :

CARELLA Cyril, titulaire – DELETTRE Isabelle, titulaire – FLAMEY Francis, titulaire – FORGET Michel, titulaire - GIMENO Isabelle, titulaire – JAMBUT Gérard, titulaire – LAMOTTE Xavier, titulaire – LEMORE Christine, titulaire – LEPATRE Michel, titulaire – LUCE Laure, titulaire – MARTIN José, titulaire – PARQUET Véronique, titulaire – PATUREAU Pascal, titulaire – PODOROJNIY Anastasia, titulaire – RAY Daniel, titulaire – REMBLIER Stéphane, titulaire – SIVANNE Evelyne, titulaire – TAUSTE Pedro, titulaire – THIENARD Gérard, titulaire – BALLAGUET Jean-Pierre, suppléant - BIGOT Jean-Yves, suppléant – CHAUMONT Jacques, suppléant - MAURY Yannick, suppléant –

Commune de Saint Just en Brie :

MAROT Aymeric, titulaire -

Excusés :

Communauté de Communes des deux Morin :

JORAND Michel – MICHELOT Bernard – MONBEIG Pierre-Dominique – TALMUFIER Daniel – VAN DER SCHUEREN James –



Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie :

CALUCH Laurent – CARLIER Dominique – FARIVAR Parastou – GELSUMINI Patrick – SALA Patrick – VEIL Cathy –

Communauté de Communes du Provinois :

ARTHUR Olivier – BAALI CHERIF Cherifa – BACHELET Stéphane – BANNE Pascal – BOURDON Louis – CANAPI Marie-Pierre – DAVY Jérôme – de MEULENAERE Alexandre – FASSELER Philippe – GALAND Yvette – MARCHAND François – MILLET Jérôme – PANNIER Michèle – PERRINO Fabien – SIMONY Jacques – VOISEMBERT Pierre –

Communauté de Communes du Bassée Montois :

CARRASCO Alain – CHAINEAU Francis – CHAPLOT Jean-Luc – de ROUX Julie – FASSIER Delphine – FLON Martine – GAUCHER Olivier – GAY Colette – JOUNIAUX Olivier – KLEINRICHERT Patrice – LABONNE Bernard – PERNET Roger – SAINT-CENE Christine – VERRIER Didier – VILLIERS Nadine –

Commune de Vieux Champagne :

MEDJANI Nadia –

Absents :

Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie :

COIBION Frédéric – ESCULIER Dorys – GOBARD Éric – LEMAIRE Ingrid –

Communauté de Communes du Provinois :

AGNUS Didier – BONICI Claude – COGNYL Gérard – HOTIN LETANG Julie – LEFEVRE Christophe – PERRIN Catherine – PIERRU Hugo – POUHEY-MOUNOU Pierre – VICQUENAUULT Nadège –

Communauté de Communes du Bassée Montois :

BEAULIEU Raphaël – BRAND Julie – FORET Sylvie – LAWSON Latevi – MENARD Sophie – POULAIN Michel – QUÉRÉ Catherine – SIMON Dominique –

Commune de Vanville :

LABATUT Jean-Luc –

Pouvoirs :

CANAPI Marie-Pierre à CRAPART Claire

Etaient invités : B. CARRÉ, C. BOURILLON, A. DELALOT, M. MOUMAS, AA SERVAZEIX

Secrétaire de Séance : LE CORRE Raymond

OBJET : N° 2023 -026 APPROBATION PV SEANCE DU LUNDI 20 FEVRIER 2023 – CERNEUX

Le procès-verbal de la réunion, du lundi 20 février 2023 à Cerneux a été transmis à chacun des membres du Comité syndical,

Après en avoir délibéré,

Le Comité syndical à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve le procès-verbal de la séance du lundi 20 février 2023, qui n'appelle aucune observation.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
La Présidente,
Claire CRAPART
(signature électronique)



PROCES VERBAL DE LA SEANCE

COMITE SYNDICAL DU 20 FEVRIER 2023

Salle polyvalente
CERNEUX

Envoyé en préfecture le 20/06/2023

Reçu en préfecture le 20/06/2023

Publié le

ID : 077-200087021-20230620-2023_DCS_026-DE

Date de convocation : 14 février 2023

Nombre de délégués en exercice : 132

Nombre de délégués présents : 75

Nombre de suffrages : 76

L'an deux mil vingt-trois le vingt février, à dix-huit heures trente, le Comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de la commune de Cerneux, sous la Présidence de Mme Claire CRAPART, Présidente,

Présents :

Communauté de Communes des deux Morin :

BEAUJEAN Serge, titulaire - BESSIERE Maryvonne, titulaire - BUTET Gérard, titulaire - CASSAGNE Philippe, titulaire - CHAMPENOIS Christian, titulaire - CHERON Emmanuel, titulaire - FRISSON Thierry, titulaire - GILBIN Catherine, titulaire - GRENET-LAFFONT Denis, titulaire - JORAND Michel, titulaire - LEGRAND Michel, titulaire - LUQUOT Gil, titulaire - PAIX Josiane, titulaire - PEIGNOT Pierre, titulaire - PHILIPPE Jean-Marie, titulaire - THOMINET Nicolas, titulaire - VAN DER SCHUEREN James, titulaire - BERTHEREAU Philippe, suppléant - BROSSARD Daniel, suppléant - GUELARD Olivier, suppléant - LEBLANC Pierrette, suppléante - LUQUOT Cécile, suppléante -

Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie :

CALUCH Laurent, titulaire - DOMARD Muriel, titulaire - FARIVAR Parastou, titulaire - HIERNARD Thierry, titulaire - HUBERT Joël, titulaire - JACQUEMINET Joël, suppléant - PATIN Jean-Raymond, suppléant -

Communauté de Communes du Provinois :

AGNUS Didier, titulaire - BOULLLOT Alain, titulaire - BOURDON Louis, titulaire - CAUMARTIN Pierre, titulaire - CHARPENTIER Cécile, titulaire - COGNYL Gérard, titulaire - CRAPART Claire, titulaire - DAVY Jérôme, titulaire - de MEULENAERE Alexandre, titulaire - FABRE Dominique, titulaire - HOTIN LETANG Julie, titulaire - MAZZUCHELLI Olivier, titulaire - PELLICIARI Bruno, titulaire - PERNEL Fabien, titulaire - PERRIN Catherine, titulaire - PIERRU Hugo, titulaire - POUEY-MOUNOU Pierre, titulaire - VICQUENAULT Nadège, titulaire - BELLACHE Chantal, suppléante - CARVALHO Sandra, suppléante - DELPUECH Laurent, suppléant - PITA Tony, suppléant - WALLE François, suppléant -

Communauté de Communes du Bassée Montois :

CARELLA Cyril, titulaire - CHAINEAU Francis, titulaire - CHAPLOT Jean-Luc, titulaire - FORET Sylvie, titulaire - FORGET Michel, titulaire - GAUCHER Olivier, titulaire - GAY Colette, titulaire - JAMBUT Gérard, titulaire - KLEINRICHERT Patrice, titulaire - LAMOTTE Xavier, titulaire - LEMORE Christine, titulaire - LUCE Laure, titulaire - MARTIN José, titulaire - PATUREAU Pascal, titulaire - PODOROJNIY Anastasia, titulaire - RAY Daniel, titulaire - REMBLIER Stéphane, titulaire - SAINT-CENE Christine, titulaire - SIMON Dominique, titulaire - SIVANNE Evelyne, titulaire - TAUSTE Pedro, titulaire - BALLAGUET Jean-Pierre, suppléant - MARTINEZ Jean-Pierre, suppléant -

Excusés :

Communauté de Communes des deux Morin :

BONTOUR Thierry - CLAY Deborah - DE VESTELE Philippe - EUGENE Jean-Baptiste - LE CORRE Raymond - LEGROS Lionel - MICHELOT Bernard - TALMUFIER Daniel -

Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie :

COIBION Frédéric - ESCULIER Dorys - GELSUMINI Patrick - LEMAIRE Ingrid - SALA Patrick - VAN LANDEGHEM Jean-Marie -

Communauté de Communes du Provinois :

BAALI CHERIF Cherifa - BACHELET Stéphane - BLANCHARD Flavien - BONTOUR Alain - BOULET Christine - CANAPI Marie-Pierre - de BISSCHOP Bertrand - LEBAT Patrick - MARCHAND François - MILLET Jérôme - PANNIER Michèle - PERRINO Fabien - SIMONY Jacques -

Communauté de Communes du Bassée Montois :

BEAULIEU Raphaël - BRAND Julie - de ROUX Julie - FASSIER Delphine - FLAMEY Francis - GIMENO Isabelle - JOUNIAUX Olivier - MENARD Sophie - PERNET Roger - THIENARD Gérard -

Commune de Vieux Champagne :

MEDJANI Nadia -

Commune de Saint Just en Brie :

CAFFIAUX Thomas -

Absents :

Communauté de Communes des deux Morin :

BERTHOMIER Gérard - GUIGNIER Marie-France – MONBEIG Pierre-Dominique – OUVRE Michel – PRON Philippe –
THIEBLEMONT Gilles –

Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie :

BRODARD Yves – CARLIER Dominique – DUBECQ Dominique – GOBARD Éric – GUILLETTE Christine – VEIL Cathy –

Communauté de Communes du Provinois :

ARTHUR Olivier – BANNE Pascal – BONICI Claude – FASSELER Philippe – GALAND Yvette – LEFEVRE Christophe – NAVARETTE
Antonio – VOISEMBERT Pierre –

Communauté de Communes du Bassée Montois :

CARRASCO Alain – DELETTRE Isabelle – FLON Martine – LABONNE Bernard – LAWSON Latevi – LEPATRE Michel –
PARQUET Véronique – POULAIN Michel – QUÉRÉ Catherine – VERRIER Didier – VILLIERS Nadine –

Commune de Vanville :

LABATUT Jean-Luc –

Pouvoirs :

BACHELET Stéphane à Claire CRAPART

Etaient invités : B. CARRÉ, C. BOURILLON, A. DELALOT, M. MOUMAS, AA SERVAZEIX

Secrétaire de Séance : MAZZUCHELLI Olivier



Approbation PV séance du lundi 23 janvier 2023 à Sainte Colombe

Le procès-verbal de la réunion, du lundi 23 janvier 2023 à Sainte Colombe a été transmis à chacun des membres du Comité syndical par voie électronique avec les convocations pour la présente séance

Après en avoir délibéré,

Le Comité syndical à l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE le procès-verbal de la séance du lundi 23 janvier 2023 qui n'appelle aucune observation



Attribution Maché Accord cadre travaux

Le S2e77 disposait déjà d'un marché accord cadre travaux sur la période de 2016-2022 afin de pouvoir mener à bien ses travaux en simplifiant et accélérant les procédures de lancement de travaux.

L'article L 2125-1 précise en quoi consiste ce type de marché : « contrat qui permet de présélectionner un ou plusieurs opérateurs économiques en vue de conclure un contrat où l'acheteur public s'engage à passer des marchés auprès du ou des titulaires de l'accord, pendant une période donnée et pour des prestations déterminées »

Il a été décidé de passer de 4 à 6 entreprises pour le nouvel Accord cadre travaux. Cet accord est renouvelable par tacite reconduction tous les ans à raison de 4 fois, soit une durée totale de 5 ans maximum et donc sur la période 2023-2026.

Un bordereau de prix fixés a été mis dans l'Accord cadre.

La Commission d'appel d'offre s'est réunie le lundi 13 février 2023 et a proposé des candidats suivants sur les 7 offres reçues

- LA LIMOUSINE
- CISE TP
- SETA ENVIRONNEMENT
- SADE
- BIR
- NORD EST TP

Les notes ont été attribuées sur la valeur technique, à raison de 70% et sur la valeur prix pour 30%.

Le comité syndical, ENTENDU les explications de la présidente

APPROUVE les choix de la commission,

RETIENT les entreprises suivantes :

- LA LIMOUSINE
- CISE TP
- BIR
- SETA ENVIRONNEMENT
- NORD EST TP
- SADE

pour l'accord cadre relatif aux travaux de renouvellement en eau potable sur le territoire du S2e77

AUTORISE la Présidente à signer le marché et tous les documents s'y rapportant.

Présentation Power point : Diapositives 3 à 6



Convention entretien espaces verts

L'entretien des espaces verts des communes en régie est effectués suivants les zones, par des prestataires extérieurs ou par les mairies.

La commune de Coutençon a souhaité garder l'entretien des espaces verts de la parcelle ou se trouve le forage et souhaite à ce titre être indemnisée compte tenu de la surface.

Dans un souci d'organisation et d'équité, il est proposé d'établir des conventions avec les communes qui réalisent les travaux d'entretien et qui souhaitent être indemnisées.

Cette convention permettra de définir les modalités financières et techniques suivant les sites.

La convention définira le nombre de passage de tonte par an, le tarif au m2 , les prestations particulières...

Il est proposé de fixer un nombre de passage à 2 à 3 passages maximum par an au tarif de 0,10€ par m2 et par passage

Après délibération, le comité syndical à l'unanimité,

- **APPROUVE** le principe d'établissement de convention lorsque l'entretien des espaces verts est effectué par les communes
- **FIXE** le tarif à 0.10€ par m2 et par passage
- **AUTORISE** la présidente à signer les différentes conventions

Présentation Power point : Diapositives 7 à 8



Décisions

- Décision 2023-01 du 6/01/2023

Vu le Schéma D'alimentation en Eau Potable de secours effectué par le département

Vu le projet d'interconnexion des communes des Ormes sur Voulzie et d'Everly porté par le S2e77

Le syndicat sollicite une aide financière auprès du Conseil Général de Seine et Marne et de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour aider le Syndicat à la réalisation de ce projet.

Il a été demandé le montant de la subvention.

Mr CARRÉ a fait part qu'aujourd'hui, nous n'avons pas encore eu de retour de la part du Conseil Général de Seine et Marne et de l'AESN. Nous devrions avoir un financement à hauteur de 20% pour le Conseil Général de Seine et Marne. Concernant l'AESN, nous ne savons pas si un financement sera pris en compte, mais dans le cas positif nous pourrions atteindre 40% soit un total de 60% maximum sur ce projet

VOTRE COMMUNE ET LE S2e77

Comment faire connaître au syndicat vos projets ou demandes de travaux ?

Afin d'élaborer un plan pluriannuel de travaux sur 3 ans, mise en place d'un courrier avec formulaire pré rempli

Présentation Power point : Diapositives 11

Quel devenir pour les ouvrages qui vont être abandonnés ?

Un courrier va être adressé aux communes disposant d'un ouvrage (mis à disposition lors du transfert de compétence) ne présentant plus d'utilité pour le service de l'eau afin de savoir si elles souhaitent le récupérer.

Si aucun intérêt n'y est trouvé, Il sera alors étudié les conditions de démolition ou les modalités de rebouchage dans le cas d'un forage.

La Présidente souhaite recueillir l'avis des délégués concernant la prise en charge de la démolition d'un château d'eau communal ? La commune ou le syndicat ?

Si la commune est propriétaire du château d'eau, est-ce à elle de le démolir ?

Mr LEGRAND pense que c'est un « cadeau empoisonné » si cela est à la charge de la commune.

Mme FARIVAR suggère la création d'une carte avec les différents ouvrages en mettant un code couleur pour le niveau de dégradations.

Pour information, Mr CARRÉ a précisé que le coût de la démolition du château d'eau de Chevré était de l'ordre de 70 000€.

Mr MAZZUCHELLI s'interroge sur la redevance touchée par les communes avec les antennes sur les châteaux d'eau. La Présidente informe qu'il existe des régimes différents sur le territoire du Syndicat car l'histoire est

différente. Les redevances des antennes sont touchées soit par les communes, soit par le Syndicat, en fonction de la propriété du site

Mr CAUMARTIN considère que c'est au S2e77 de prendre en charge la démolition.

Mr MAZZUCHELLI rejoint l'avis de Mr CAUMARTIN, surtout après avoir transféré notre compétence eau au Syndicat.

Mme FARIVAR les rejoint également et émet l'idée de pouvoir peut être réhabiliter les ouvrages avec une autre utilité en fonction des dégradations.

Le Bureau est du même avis.

Le Syndicat portera la démolition des réservoirs et bâtiments ou le rebouchage des forages si nécessaire.

Présentation Power point : Diapositive 14



Quelle organisation pour l'élaboration des PLU

Ce sont les communes ou la Communauté de communes qui ont la compétence de l'élaboration des PLU.

Le syndicat n'est pas toujours associé par les maîtres d'œuvre en tant que personnes publiques associées (PPA) à l'élaboration des PLU.

Mr CARRÉ précise qu'il est important d'accompagner les communes sur cette élaboration afin de préciser si les zonages proposés en zone à bâtir sont bien alimentés et dimensionnés en conséquence. A ce jour, il y a 87 communes sur 132 qui sont en élaboration de PLU.

L'objectif du Syndicat est de pouvoir apporter son expertise pour éviter aux communes ou Communauté de communes concernées des soucis dans l'avenir avec des coûts d'extension ou de renforcement qui n'auraient pas été anticipés.



Quelle organisation pour les schémas communaux de DECI

Pour rappel, la compétence DECI appartient aux communes et non au Syndicat.

La Présidente souhaite connaître les communes qui envisagent de se lancer dans un schéma de DECI afin de proposer de mutualiser les contrats, tirer les coûts...

La Présidente rappelle que l'on ne peut pas porter le sujet sans limite.

Mme BELLACHE informe qu'une étude a été faite par le Syndicat pour sa commune. Cette dernière était parfaite. Elle confirme que la compétence est là.

Cependant, la Présidente affirme que ces études en interne prennent du temps au quotidien et que nous n'avons pas les équipes pour le faire à l'échelle de toutes les communes. Cela engendre un coût important (temps, personnel...). Il sera donc difficile de rester dans les 20€ de la part fixe syndicale qui correspondent aux charges de structure au niveau du budget.

Mme SAINT-CENE demande à prévenir tous les délégués lorsque les différents courriers seront envoyés (mail + courrier) en mairie.

Points Travaux

Présentation des travaux en cours sur chaque zone par les différents vice-présidents

Présentation Power point : Diapositives 23 à 33

Intervention de Xavier LAMOTTE : un article est paru dans la République sur le prix de l'eau. Cet article est très clair et explicite sur le tarif de l'eau.

La Présidente précise que nous allons utiliser cet article sur le site internet.

CLOTURE DE SEANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente remercie la commune de Cerneux de son accueil et lève la séance à 19h45

La présidente
Claire CRAPART



Le secrétaire de séance

MAZZUCHELLI Olivier






COMITÉ S2e77

20 FÉVRIER 2023

1




ORDRE DU JOUR : PREPARATION COMITE DU 20 FEVRIER 2023

- Marché Accord cadre travaux
- Convention entretien espaces verts
- Votre commune et le S2e77 :
 - ✓ Comment faire connaître vos projets ou demandes de travaux ?
 - ✓ Quel devenir pour les ouvrages qui vont être abandonnés ?
 - ✓ Quelle organisation pour l'élaboration des PLU ?
 - ✓ Quelle organisation pour les schémas communaux de DECI
- Présentation des travaux en cours (au Comité uniquement)
- Points divers

2



 **Marché Accord Cadre Travaux**

Objectifs

Article L. 2125-1 du Code de la Commande Publique :

Contrat qui permet de présélectionner un ou plusieurs opérateurs économiques en vue de conclure un contrat où l'acheteur public s'engage à passer des marchés auprès du ou des titulaires de l'accord, pendant une période donnée et pour des prestations déterminées.

➔ Outil de cadrage de prestations récurrentes
Simplification et rapidité par rapport à un lancement d'un appel d'offre
Capitalisation des méthodes de travail entre MOA-MOE-Entreprises

4



Marché Accord Cadre Travaux

Choix de l'accord-cadre

Prise de décision après étude :

- Des prévisions d'investissements du S2e77 en matière de renouvellement de réseaux
- De l'accord-cadre 2016-2022
- Du nombre de chantier / an, du coût moyen d'un chantier

Accord-Cadre Travaux pluri attributaires



6 titulaires

Durée 1 an avec tacite reconduction 4 fois soit durée totale maximale de 5 ans

Accord Cadre avec bordereau de prix fixés

5



ATTRIBUTION - Marché Accord Cadre Travaux

Analyse des offres

- Récapitulatif et classement

Synthèse	1	2	3	4	5	6	7
	LA LIMOUSINE	CISE TP	SETA ENVIRONNEMENT	ATP	SADE	BIR	NORD EST TP
Note Valeur technique Pondérée à 70 %	63,65	60,95	56,00	44,43	53,11	58,99	54,79
Note valeur prix Pondérée à 30 %	29,91	29,92	29,81	29,44	29,82	30,00	29,57
Note totale sur 100 points	93,56	90,87	85,81	73,87	82,93	88,99	84,36
Classement	1	2	4	7	6	3	5

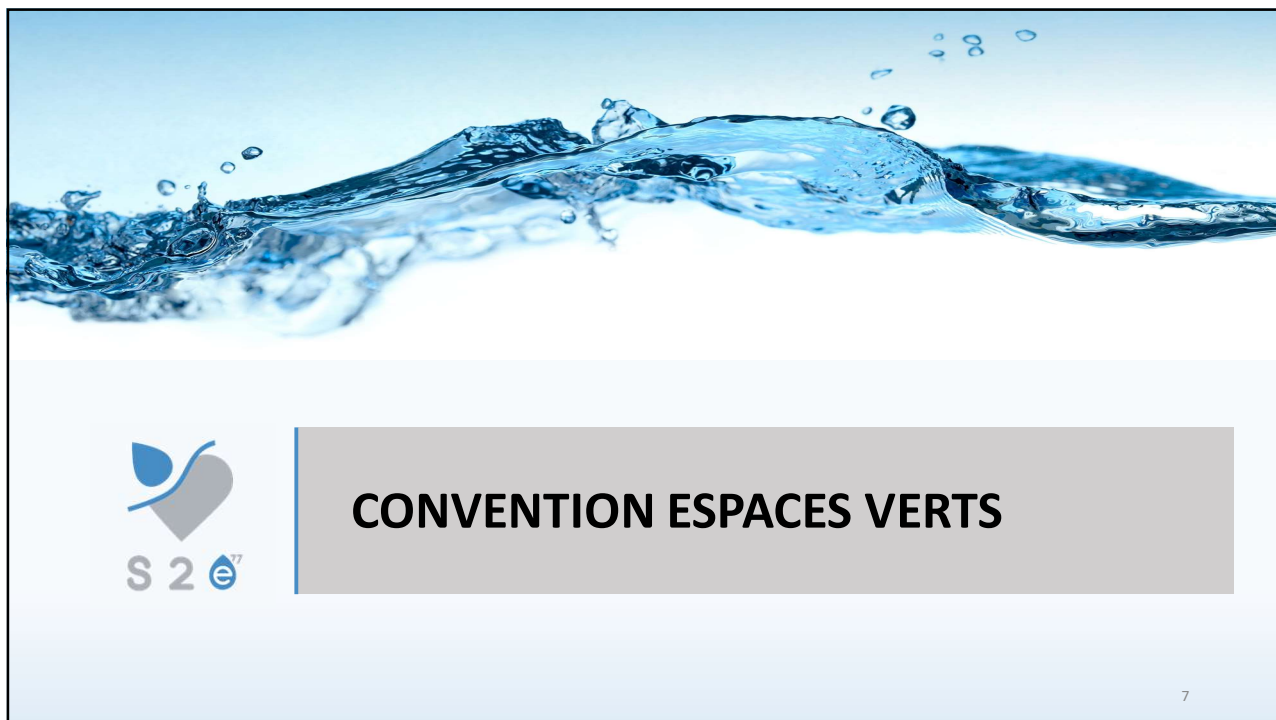
Commission appel d'offre du 13 février 2023




PROPOSITION DE RETENIR les 6 offres apparaissant les mieux-disantes :

- LA LIMOUSINE
- CISE TP
- BIR
- SETA ENVIRONNEMENT
- NORD EST TP
- SADE


6




 **Convention Espaces Verts**

Quelques communes exploitées par la Régie Sne77 ont gardé l'entretien de sites en espaces verts par leurs agents communaux :

- Pour des raisons de proximité avec des parcelles communales non délimitées
- Par souhait d'avoir un entretien plus régulier (> 3 fois par an)
- Du fait des petites surfaces à entretenir

 **Volonté de mettre en place une convention pour définir les différentes modalités**

- nombre de passages de tonte par an : 2 à 3
- remboursement pour frais à hauteur de 0,1€ / m2 / passage


 Le comité autorise la présidente à signer la convention avec la commune de Coutençon

8



VOTRE COMMUNE ET LE S2e77

9



COMMENT FAIRE CONNAITRE AU SYNDICAT VOS PROJETS OU DEMANDES DE TRAVAUX ?

10



Faire connaître vos projets de travaux

Dans un souci permanent d'amélioration de nos échanges avec les communes, **un courrier va être envoyé à l'ensemble des communes** pour leur demander quels sont leurs projets sur les 3 prochaines années.

Ce courrier sera accompagné d'un **formulaire pré rempli pour une réponse facilitée**



Les réponses seront à adresser à l'attention de Mme la Présidente :

- **par courrier :** **S2e77 – 23 rue Pasteur – 77510 Rebais**
- **par mail :** **accueil@s2e77.fr**

OBJECTIF : élaboration d'un plan pluriannuel de travaux (sur 3 ans) pour une meilleure lisibilité pour chacun et, si cela est possible, pour mettre en place une coordination.

11



QUEL DEVENIR POUR LES OUVRAGES QUI VONT ÊTRE ABANDONNÉS ?

12



Devenir des ouvrages abandonnés

Contexte

Suite à des travaux (interconnexions, renforcement, etc.) certains ouvrages n'ont plus d'utilité pour la production, le transport ou la distribution d'eau potable.

Ouvrages	Zone Nord-Est	Zone Provinois	Zone Bassée-Montois	TOTAL
Forage	23	27	7	57
Source	4	5	7	16
Château d'eau	11	10	3	24
Réservoir	6	3	1	10
Station de reprise	1	2	1	4
TOTAL	47	53	20	111

13



Devenir des ouvrages abandonnés

Problématique :

Des ouvrages dans des états de dégradations avancées qui sont source de risques pour :

- nos agents
- nos habitants
- l'état de nos ressources



Un courrier parviendra aux communes qui dispose d'un ouvrage ou d'un forage qui ne présente plus d'utilité pour le service de l'eau leur demandant si elles souhaitent le récupérer.

Sera alors étudié plus avant la propriété, les conditions de démolition ou les modalités d'accès à l'eau dans le cas d'un forage.

Le syndicat portera la démolition des réservoirs et bâtiments ou le rebouchage des forages si nécessaire.

14



QUELLE ORGANISATION POUR L'ÉLABORATION DES PLU ?

15



Organisation pour l'élaboration des PLU

Constat :

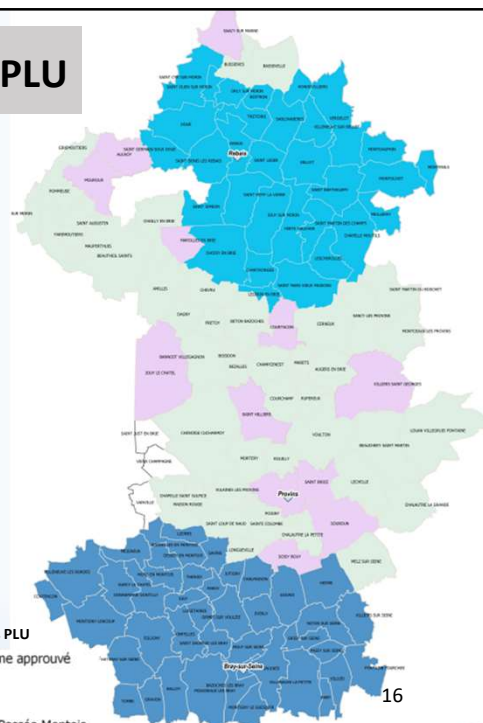
le S2e77 n'est pas toujours associé lors de l'élaboration des PLU ou PLUi



IMPORTANT

Le S2e77 doit absolument y être associé

responsable : Matthieu MOUMAS
directeur.exploitation@sne77.fr



16



QUELLE ORGANISATION POUR LES SCHÉMAS COMMUNAUX DE DECI ?

17



Organisation pour les schémas DECI

Constats :

- **de plus en plus de demandes au niveau Défense Incendie** de la part des communes
- les demandes ne peuvent pas toujours être honorées dans les délais souhaités car le syndicat n'est pas dimensionné

Rappel :

- **le syndicat n'est pas compétent en terme de DECI**
- mais il est malgré tout un acteur indissociable car la DECI est liée le plus souvent au réseau d'eau potable.

18



Organisation pour les schémas DECI

Le syndicat a organisé une réunion en septembre avec le SDIS pour **présenter les schémas communaux de DECI**.



la mise en place de ces schémas permettrait de s'organiser et traiter l'ensemble des besoins en défense incendie d'une commune et donc :

- **de limiter les demandes**
- **d'éviter les demandes urgentes**

Aujourd'hui le souhait est donc de faire le point en invitant **les communes à faire connaître leur intérêt ou non pour réaliser un schéma communal de DECI** et ainsi permettre au syndicat :

- de s'organiser
- et de proposer un mode de fonctionnement.

19



POINTS DIVERS

20



Décisions

DÉCISION n° 2023-01 du 06 Janvier 2023

Demande subvention au Conseil Général de Seine et Marne et à l'AESN
pour les travaux d'interconnexion des Ormes sur Voulzie et Everly

21



POINTS TRAVAUX

22



Zone NORD-EST



Travaux en cours

Beton-Bazoches RN4

Renouvellement de
1,3 km de réseau
(PEHD 180/125/75/50)
49 branchements

Entreprise : La Limousine
644 057 €



23



Zone NORD-EST

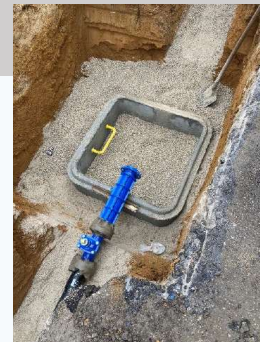



Travaux en cours

Leudon-en-Brie RD75

Renouvellement de
1,2 km de réseau
(PEHD 90/65/50)
57 branchements


Entreprise : CISE TP
477 411 €





Zone NORD-EST

25/05/2023






Travaux en cours

25/05/2023

**Saint-Augustin
Rue du Moulinet**

Renouvellement de
1,2 km de réseau
(PEHD 125/90)
39 branchements

Entreprise :
SETA Environnement
516 964 €

Légende:


Sous voirie communale:

- Canalisation PEHD RD 125 mm
- Canalisation PEHD RD 90 mm

Sous escotement:


- Canalisation PEHD RD 125 mm

+ BI
+ Vannes de régulation aval
▽ Vidange



Zone NORD-EST

25/05/2023



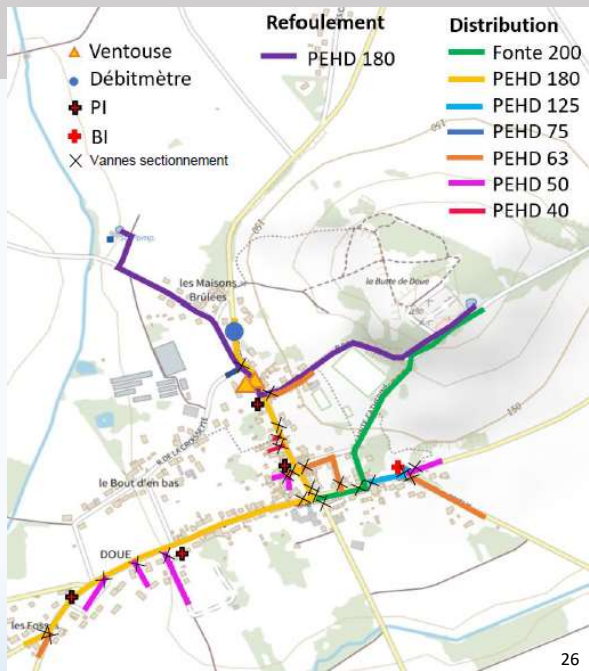
Travaux en cours

25/05/2023

**Doie
Bourg**

Renouvellement de
3,4 km de réseau
(Fonte et PEHD)
131 branchements

Entreprise :
SETA Environnement
1 850 912 €



Refolement

- PEHD 180

Distribution

- Fonte 200
- PEHD 180
- PEHD 125
- PEHD 75
- PEHD 63
- PEHD 50
- PEHD 40

- ▲ Ventouse
- Débitmètre
- + PI
- + BI
- × Vannes sectionnement



Zone NORD-EST



Travaux en cours

Château d'Eau Les Montgets Chapelle-Moutils

Réhabilitation
180 m³
24 m hauteur

Entreprise : RESINA
249 172 €



27



Zone BASSEE-MONTOIS

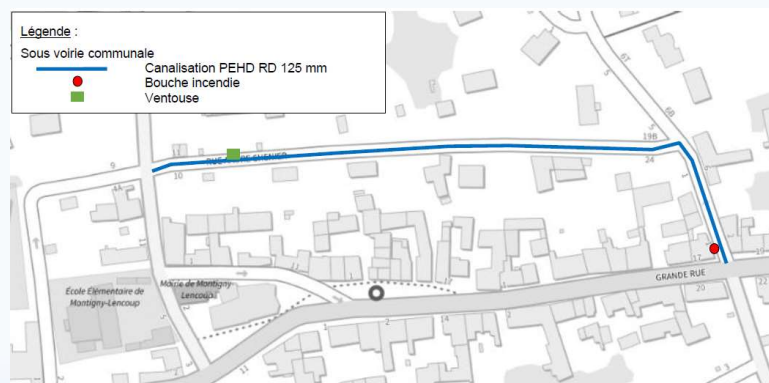


Travaux en cours

Montigny-Lencoup Rue André Chenier

Renouvellement de
350 ml de réseau
(PEHD 125)
19 branchements

Entreprise : BIR
197 635 €



28



Zone BASSEE-MONTOIS

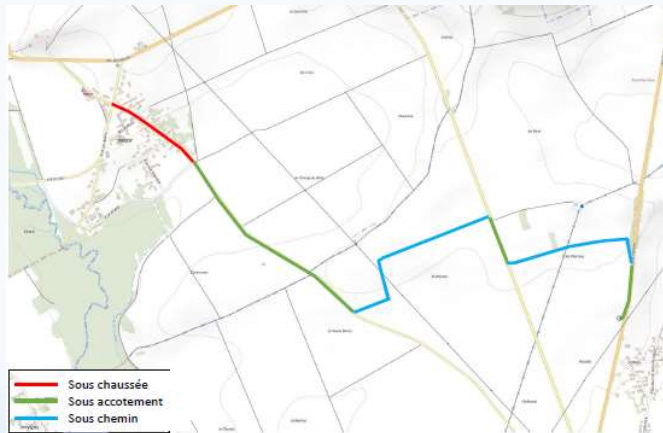


Travaux en phase préparatoire

Paroy-Les Ormes Interconnexion de secours

Création de 3,4 km
(PEHD 160)

Entreprise : La Limousine
931 700 €



29



Zone TransprEAUvinois

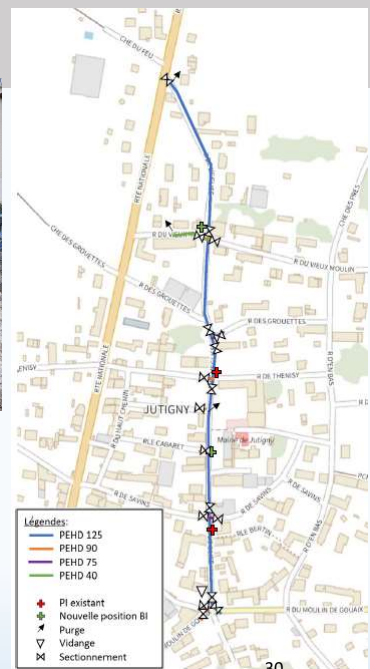
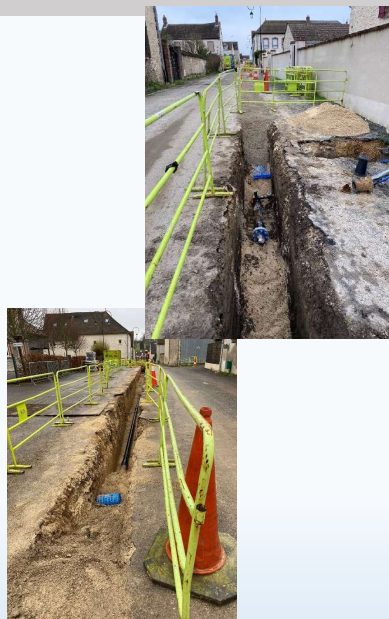


Travaux en cours

Jutigny Rue de l'Eglise

Renouvellement de
800 ml de réseau
(PEHD 125/90/75/63)
36 branchements

Entreprise : BIR
384 400 €



30

S 2 e

Zone TransprEAUvinois

Travaux en cours

Interconnexion du TransprEAUvinois

Construction du nouveau Château d'Eau à Courtacon

Entreprise : EIFFAGE
2 670 488 €

S 2 e

Zone TransprEAUvinois

Travaux en phase préparatoire

Interconnexion du TransprEAUvinois

Phase 4 de travaux

8 700 000 €

14 communes
10 227 habitants



Zone TransprEAUvinois



Travaux en phase préparatoire

Lot	Travaux
1	Liaison entre Courtacon et Chevru par Beton-Bazoches 9,7 km de Fonte DN200
2	Liaison vers Lescherolles et St-Martin-des-Champs 4,7 km de PEHD 180 Liaison vers Jouy-sur-Morin 2 km de PEHD 160
3	Liaison entre Courchamp et St-Hilliers 5 km de Fonte 250 Liaison entre Sancy-lès-Provins et Montceaux-lès-Provins 2,9 km de PEHD 125 Variante obligatoire : renouvellement de la distribution sur la RD12 à Courchamp : 225 ml de PEHD 75

